SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 septembre 2026 à 19 heures 30

suivant convocation aux Membres
en date du 8 septembre 2026

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Serge DENTZ ; Sophie DIENER ; Mélissa HELGEN ; Germain JUNG *(à partir du pt 5)* ; Pierre MALATRÉ ; Fabienne MARTIN ; Florence PION ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ et Denis WACH.

Membres absents excusés : MM. Christian ENTZ ; Clémence KIENE-CODIROSSO et Laëtitia MELLÉ.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne MARTIN.

Début de séance : 19h36

o-o-o-o-o-o-o-o-o

PROCURATION.S
Mme Clémence KIENE-CODIROSSO donne pouvoir à Mme Florence PION ;
Mme Laëtitia MELLÉ donne pouvoir à Mme Sonia SCHMITZ ;
M. Christian ENTZ donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT ;
Pour les représenter au Conseil municipal du 14 septembre 2026 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tout vote, signer tout document, et généralement faire le nécessaire.
Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance
Le Conseil municipal nomme Mme Fabienne MARTIN en qualité de secrétaire pour cette séance.
Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.
Suite à la transmission des P.V. de la séance du 24 août 2026 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.
Le P.V. est approuvé par 15 voix POUR (12 + 3 procurations).

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Recours gracieux concernant l'approbation du PLU du 06/07/2026
Par délibération du 6 juillet dernier, nous avons approuvé notre Plan Local d'Urbanisme.
Dans le cadre du contrôle de légalité et après examen du dossier complet publié sur le Géoportail de l'urbanisme, le Préfet du Haut-Rhin a formulé un recours gracieux contre l'approbation de notre PLU.
Le maire a transmis une synthèse de la situation dans le compte-rendu de la réunion de bureau du 6 septembre dernier.

Deux points majeurs sont à corriger :
- La gestion des risques naturels (coulées d'eau boueuse) ;
- La modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

1. Gestion des risques naturels :
D'après le constat préfectoral, les secteurs 1AU présentent un risque de coulées d'eau boueuses non suffisamment étudié. L'Etat demande une étude hydraulique approfondie pour garantir la sécurité des biens et des personnes.

Action suggérée : Lancer une étude hydraulique sur les secteurs concernés pour modéliser l'impact de l'urbanisation et proposer des mesures compensatoires (ex : bassin de rétention) et intégrer les résultats dans le rapport de présentation du PLU.
Il en résultera une sécurisation des futurs aménagements ; une mise en conformité avec le Code de l'urbanisme et une réduction du risque de contentieux.

2. Modération de la consommation d'espaces ENAF :

D'après le constat préfectoral, le bilan de consommation d'espaces est incomplet et ne couvre pas la bonne période (2016-2026). Les objectifs chiffrés du PADD sont partiels (extensions seulement) et la méthode de calcul doit intégrer tous les espaces concernés (dents creuses, STECAL, emplacements réservés).

Les actions suggérées :

- Recalculer le bilan de consommation d'espaces, en utilisant les données officielles ;
- Réviser le PADD pour fixer un objectif global de consommation d'espaces, incluant extensions et densification ;
- Adapter la méthode de calcul pour intégrer tous les espaces urbanisables.

Le maire précise que notre document a été délibéré et validé en connaissance de cause et que les remarques initiales de la DDT ont été observées et suivies. Malgré les modifications apportées, nous devrions tout de même dénoncer la validation de notre PLU …

Ainsi, suite à la demande de recours gracieux formulée par le préfet, le maire propose de ne rien modifier dans l'immédiat puisque rendez-vous est pris pour une rencontre initiée par le sous-préfet le mercredi 16 septembre à 11h. Le maire accompagné de trois adjoints y seront présents ; la DDT et le bureau d'études OTE Ingénierie sont également conviés pour délibérer et trouver ensemble un compromis permettant l'avancement de ce dossier.
La rencontre de ce mercredi permettra de préciser essentiellement les points de prescription.
Le Maire demande à l'assemblée délibérante d'ajourner ce point ; il précise qu'une délibération sera prise lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR (11 + 3 procurations).

4/ Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées Alsace (PDIPR)

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) envisage d'adopter un **P**lan **D**épartemental des **I**tinéraires de **P**romenade et de **R**andonnée (PDIPR) d'Alsace devant permettre aux acteurs de traduire leurs priorités en matière de randonnée pédestre, équestre et VTT de leur territoire et de la discipline concernée.

En effet, il donne un cadre permettant de vérifier que les nécessaires autorisations de passage sur des parcelles de terrain sont bien contractualisées auprès des propriétaires publics et privés, qu'un entretien régulier est en place, que les aménagements effectués et sécurisés sont autorisés et que les mesures de conciliation environnementales sont bien prises en compte. Il n'a toutefois pas d'effet juridique sur le droit de propriété et ne contraint donc pas un propriétaire à maintenir un sentier dont il ne souhaiterait pas ou plus le passage sur son terrain.

Cependant, ce plan a un effet juridique pour la seule protection des chemins ruraux : en effet, il prévoit un dispositif de rétablissement de l'itinéraire en cas de suppression ou d'aliénation d'un chemin rural inscrit au dit plan.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- Emet un avis favorable sur la mise en place du **P**lan **D**épartemental des **I**tinéraires de **P**romenade et de **R**andonnée (PDIPR) par la Collectivité européenne d'Alsace dont une cartographie des itinéraires structurants de promenade et de randonnée ainsi qu'une extraction de cartographie des itinéraires de promenade et de randonnée traversant le territoire communal, à la date de la présente délibération, sont jointes en annexe à cette délibération ;
- Emet un avis favorable quant à la stratégie de mise en œuvre de ce même plan porté par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Accepte le principe de la participation de la commune de STEINBRUNN-LE-HAUT pour l'inscription ultérieure au PIPDR Alsace de chemins ruraux propriétés communales ;
- Prend acte que la présente délibération n'équivaut en aucun cas à un accord définitif sur l'inscription au plan de(s) l'itinéraire(s) traversant la commune et que cette inscription, dont la demande relève des acteurs de la stratégie (soit les comités sportifs, le Club Vosgien ainsi que les intercommunalités), devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal portant autorisation de passage sur les chemins ruraux propriété communale ;
- Prend acte que la Collectivité européenne d'Alsace informera la commune de l'inscription de tout itinéraire au PIPDR se situant sur le ban communal ;

- Concernant les chemins ruraux qui feront l'objet d'une future inscription au PIPDR Alsace et dans l'attente de cette inscription au plan,
    - la commune s'engage :
        - à ne pas les aliéner,
        - à leur conserver un caractère ouvert et public,
        - à accepter leur balisage,
        - à conventionner leurs modalités d'entretien, selon les termes d'une convention qui lui sera proposée lors de la procédure d'inscription ;
    - a bien noté que la commune peut procéder au recensement des chemins ruraux en application de l'article L.161-6-1 du Code rural et de la pêche maritime et que dans ce cas, elle est tenue de transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace le tableau récapitulatif portant recensement des chemins ruraux sur le territoire de la commune conformément à l'arrêté ministériel du 16 février 2023 susvisé ;
- Accepte d'accompagner si besoin les partenaires pour la mise en œuvre du PDIPR Alsace.

Le modèle de délibération transmis sera appliqué.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR (11 + 3 procurations).

Arrivée de M. Germain JUNG

5/ ONF, signature d'une convention par rapport à la facturation électronique

Depuis le 1er septembre 2026, toutes les collectivités doivent envoyer leurs factures de vente de bois sous format électronique en utilisant la plateforme nationale CHORUS PRO.
L'ONF propose de gérer l'envoi des factures ; si nous optons pour cette solution, la commune signe la convention transmise par l'ONF.

Après discussion et besoin de précisions complémentaires de la part de l'ONF, ce point est ajourné et sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

6/ Jury communal pour le fleurissement ; publication du palmarès et définition de la valeur des bons d'achat

Le 18 juillet 2026, la commission « embellissement du village » accompagnée des membres du jury ont parcouru les rues du village afin de noter les efforts fournis par les habitants de notre commune qui se démarquent par le fleurissement et l'entretien de leurs propriétés.

Le tableau des lauréats est proposé ci-dessous :

PRIX et VALEUR	MAISONS AVEC JARDIN	MAISONS ESPACE LIMITE
1er PRIX : 75 €	MM. J-Luc WINTERMANTEL & Serge BISSEL	Mme & M. Maurice TRITTER
2ème PRIX : 45 €	Mme Fabienne STUTZ	Mme & M. Jean CASADEI
3ème PRIX : 30 €	Mme & M. Alain SAUBOIS	Mme WOLF & M. BAUER Pascal
4ème PRIX : 25 €	Mme & M. Jean-Marc FRIGART	Mme & M. Jean-Marc SENG
5ème PRIX : 15 €	Mme Christiane CHIANDET	Mme & M. Renzo CODIROSSO
ENCOURAGEMENTS	Mme & M. Joël LEROY Mme & M. MARTIN-BOADO Mme Stéphanie MISSLAND & M. Didier STIRN	Mme & M. Philippe GROTZINGER Mme & M. Etienne MEYER M. Jean-Luc ROBERT

La commission s'est réunie pour établir le classement et décider de la valeur des bons d'achats. Les montants sont inchangés.

Les personnes nominées pour les encouragements recevront une bouteille de vin.
Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des vœux du maire, en janvier prochain.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (12 + 3 procurations).

7/ ADAUHR : relevé des chemins ruraux

Lors de la séance de Conseil municipal du 8 juillet 2024, nous avions délibéré pour confier à l'ADAUHR, la mission de recensement des chemins ruraux.
Pour pouvoir initier l'enquête publique obligatoire, il nous faut constituer un projet de tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune avec un plan de situation.

Le maire propose de constituer une commission en charge de ce recensement et de définir une ou plusieurs dates de réunions pour pouvoir constituer ce tableau et le soumettre ensuite à l'ADAUHR pour la suite de la procédure.

Ainsi sont concerné.es les personnes représentant la commission « Voirie et VRD » à savoir :
MM. Isabelle ALLOUCHE, Serge DENTZ, Germain JUNG, Pierre MALATRÉ, Vincent STRICH et Denis WACH.

M. MALATRÉ enverra les plans à Mme ALLOUCHE pour impression en « grand format ».
La prochaine réunion se tiendra le lundi 21 septembre à 19h00 en mairie.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (12 + 3 procurations).

8/ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde ; acceptation et validation

Suite aux récentes élections municipales, le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour pour prendre en compte les coordonnées des membres nouvellement élus ainsi que pour compléter ou modifier les éléments et informations qui composent notre PCS.
Le document a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal pour qu'il en prenne connaissance et pour avis.

Aucune remarque n'est soulevée quant à cette version réactualisée.
Le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (12 + 3 procurations).

9/ Urbanisme

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0014@ (CUb) présenté par M. Clément SESTER, pour un terrain situé au 3B rue des Aulnes, en section n° 02, parcelle n° 323, d'une contenance de 1083 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0028 présentée par M. Emmanuel KEHRLI, pour la régularisation des travaux suite à changement de fenêtres, volets et porte d'entrée, au 70 rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 13 d'une contenance de 894 m².

Permis de construire n° PC.68324.26.00013@ présenté par Mme Aurélie SUSSELIN, pour la transformation d'un carport en terrasse, 24 rue de Flaxlanden, section n° 16, parcelles n° 549 et 550 d'une contenance totale de 508 m^2.

Permis de démolir n° PD.68324.26.0002@ présenté par la commune de Steinbrunn-le-Haut, pour la démolition d'une habitation, 2 rue de Rantzwiller, section n° 01 parcelle n° 258 d'une contenance de 544 m².

10/ Travaux

Atelier communal : nous avons reçu de l'ADAUHR les documents nécessaires pour la prochaine publication du MAPA. Certains éléments sont à compléter et d'autres restent à demander tels que les plans de réseaux ainsi que le plan topographique avec relevés altimétriques.
Dès que nous aurons la totalité de ces éléments, nous pourrons procéder à la publication et au lancement du marché d'appels d'offres.
Parallèlement, nous avons lancé une consultation auprès des organismes financiers.
Il conviendra également de rencontrer rapidement l'Architecte des Bâtiments de France au sujet de ce projet.

Vente de bois :

- en parcelle 9, un fond de coupe sera vendu à l'entreprise MATHOT. L'ONF est en charge d'établir le PV de vente y relatif.
  Valorisation des bois par l'entreprise MATHOT et broyage des couronnes pour ce qui ne peut être valorisé.

- pour l'Association foncière, des travaux sont prévus au « Lugner » pour élargir le chemin et nettoyer le fossé jusqu'à la future retenue n°4.

11/ Activités des commissions

Cinéma plein air : la météo défavorable aura eu raison d'une projection à l'extérieur comme nous le souhaitions. La représentation du film s'est donc faite dans la salle communale d'OBERMORSCHWILLER et nous remercions sincèrement la municipalité pour sa mise à disposition gracieuse.
Le bénéfice net n'aura pas excédé les 200€ … Faut-il envisager d'avancer d'une semaine cette manifestation pour espérer une météo plus favorable ?

Repas Seniors : la formule habituelle est reconduite, à savoir un repas offert aux personnes à partir de 65 ans et plus. Il est cependant proposé de modifier cette journée récréative en organisant une sortie sur la fréquence d'une année sur deux par exemple. Nous prendrons l'avis des personnes concernées en effectuant un sondage qui sera joint avec la prochaine invitation.

12/ Informations SLA

Pacte de gouvernance : le maire y a fait référence dans son compte-rendu de bureau du 6 septembre dernier. Pour toutes remarques, il invite son Conseil à les transmettre en mairie.

Dates des prochaines commissions :
« valorisation des déchets » : le 15 septembre prochain à 18h00 ;
« tourisme » : le 15 septembre prochain à 18h00 ;
« affaires transfrontalières » : le 16 septembre prochain à 17h00 ;
« eau & assainissement » : le 17 septembre prochain à 18h00 (station d'épuration) ;
« eau & assainissement » : le 23 septembre prochain à 18h30 ;
« habitat » : le 29 septembre prochain à 19h00 ;
« mobilité douce » : le 6 octobre prochain à 18h00 ;

13/ Informations/Divers

Acquisition de terrains, rue des acacias : la signature de l'acte s'est faite le 8 septembre dernier par devant Maîtres Basch & Chauvin à MULHOUSE.

Fédération des Foyers-Clubs : Mme Audrey CHAUVET, coordinatrice pour l'enfance auprès de la Fédération des Foyers-Clubs du Haut-Rhin, va prendre de nouvelles fonctions dans un autre secteur. Elle sera remplacée par Mme Muriel BAECHLER.

Licence IV sur notre commune : le restaurant situé 1 rue de l'église est fermé depuis longtemps et la licence IV n'est plus exploitée depuis. Son propriétaire propose à la commune de la racheter pour un montant de 5'000 €.
Nous allons prendre contact avec la Préfecture pour connaître les modalités de transfert ; en fonction des éléments obtenus la décision de rachat ou non sera prise lors d'une prochaine séance.

Projet d'atelier communal : nous avons adressé une demande de financement auprès de plusieurs organismes et sommes dans l'attente des retours.
Ce point est important et primordial avant le lancement de la procédure de marché d'appel d'offres.

Plaques « Ici commence la mer … » : prévoir une date d'installation et inauguration.

Informations de dates :
- Mardi 15.09.2026 à 18h00 : rencontre avec M. LANDWERLIN pour la présentation du projet d'urbanisation, 9 rue de la fontaine ;
- Vendredi 18.09.2026 à 20h00 : AG de la Chorale Ste Cécile au presbytère de Landser ;
- Mardi 22.09.2026 à 17h00 : la poste invite à l'inauguration de la nouvelle machine de tri colis sur le site de Mulhouse ;
- Vendredi 09.10.2026 de 10h00 à 13h00 : 2ème conférence "végétaliser et fleurir l'Alsace" dans le cadre des journées d'octobre ;
- Vendredi 09.10.2026 à 11h00 : signature de la charte « Hôpital ambassadeur du don d'organes » devant l'entrée de l'hôpital Emile Muller.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 28 minutes.
La prochaine séance est prévue pour **le <u>Lundi 12 octobre 2026</u>**

<u>Signature des membres présents :</u>

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :	Clémence KIENE-CODIROSSO : *Par procuration, Florence PION*	Serge DENTZ :
Sophie DIENER :	Christian ENTZ : *Par procuration, J-Philippe RUBERT*	Germain JUNG : *A partir du point n°5*
Mélissa HELGEN :	Pierre MALATRÉ :	Fabienne MARTIN : ***<u>Secrétaire de séance</u>***
Laëtitia MELLÉ : *Par procuration, Sonia SCHMITZ*	Florence PION :	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Denis WACH :	

<u>Délibérations :</u>

N° 01 pour le point 04 : schéma départemental des itinéraires de promenades et de randonnées Alsace (PDIR) ;
N° 02 pour le point 06 : jury communal pour le fleurissement : publication du palmarès et définition de la valeur des bons d'achat ;
N° 03 pour le point 07 : relevé des chemins ruraux ;
N° 04 pour le point 08 : mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde ; acceptation et validation.